



Compte rendu bilatérale du

05 MARS 2026

Ce jour, le 5 Mars 2026, notre organisation syndicale été reçu par la cheffe d'établissement ainsi que par la cheffe de détention.

Vous trouverez ci-dessous les différents points que nous avons évoqués au cours de ces 3 heures d'audience :

- **Réfection des pics promenade et installation de caméras PTZ**

Suite à notre demande formulée auprès de la cheffe d'établissement lors de notre dernière réunion bilatérale, une étude est actuellement en cours concernant l'installation de caméras PTZ dans les cours de promenade des bâtiments.

Ces caméras seraient pilotées à l'aide d'un joystick directement depuis les pics promenade, ce qui permettrait d'améliorer considérablement la visibilité et la gestion des incidents sur les cours. Des plans nous ont été présentés et nous sommes désormais dans l'attente de connaître le coût de cette installation.

Par ailleurs, un plan de rénovation des pics promenade est également prévu. Un ordinateur devrait également y être installé, comme nous le réclamons depuis plusieurs années.

- **Seuils de criticité**

Nous demandons l'ouverture d'un groupe de travail sur la mise en place des seuils de criticité au sein de l'établissement.

Le seuil de criticité permet de définir le niveau à partir duquel la situation de l'établissement ne permet plus d'assurer un fonctionnement normal et sécurisé des services. Il prend notamment en compte le nombre d'agents présents, les postes essentiels à couvrir, ainsi que les missions prioritaires à garantir.

La définition claire de ces seuils permettrait d'anticiper les situations de sous-effectif critique et de mettre en place des mesures adaptées (réorganisation des services, limitation de certaines activités, renforts éventuels), afin de garantir la sécurité des personnels, et le bon fonctionnement de l'établissement.

- **Installation d'arrêts de porte au QEPEC**

Nous demandons l'installation d'arrêts de porte sur l'ensemble des cellules du QEPEC.

La note de la DAP relative au déploiement et à la doctrine d'emploi des arrêts de porte au sein des établissements pénitentiaires précise que les UDV doivent être prioritaires dans leur installation.

Par ailleurs, les récents événements survenus au sein du CNE nous amènent à considérer que ce secteur devrait également être doté de ces arrêts de porte, afin de renforcer la sécurité des personnels et d'améliorer les conditions d'intervention.

La cheffe d'établissement est favorable à notre demande. Une intervention régionale de notre organisation syndicale est également en cours sur ce sujet au niveau de la DISP.

- **Installation d'un portique de détection au socio**

Nous demandons l'installation d'un portique de détection au niveau du secteur socio-éducatif.

Pour notre organisation syndicale, il est particulièrement inquiétant que ce secteur n'ait jamais été équipé d'un portique, au regard du flux important de détenus qui y accèdent quotidiennement.

La cheffe d'établissement ne s'oppose pas à cette proposition, mais souhaite que celle-ci fasse l'objet d'une étude par le directeur technique avant de nous apporter une réponse concrète.

Par ailleurs, il nous a été indiqué que le Bagage X du QI/QD serait installé courant 2026.

- **Situations UH**

Au cours de ces dernières semaines, nous avons appris que deux gradés de l'UHSI quitteront prochainement leurs fonctions.

Face à l'absence de ressources en gradés, il était absolument intolérable pour notre organisation syndicale que des brigadiers-chefs ou majors de la filière expertise soient amenés à endosser le rôle de faisant fonction de gradé sans être volontaires, et que leurs plannings soient modifiés en conséquence.

Un consensus a toutefois rapidement été trouvé, plusieurs brigadiers-chefs et majors de la filière expertise s'étant portés volontaires afin de pallier les carences actuelles de l'administration. Nous tenons à les remercier pour leur sens des responsabilités et leur engagement.

Par ailleurs, leur planning annuel ne sera pas impacté, puisqu'ils continueront de suivre leur roulement actuel, comme nous l'évoquions depuis plusieurs semaines.

Malheureusement, les éventuels renforts d'agents pour l'UHSI ou l'UHSA seront conditionnés aux résultats de la CAP de mobilité actuellement en cours. À ce stade, la cheffe d'établissement n'est pas en mesure de nous assurer l'arrivée de renforts au sein de ces deux structures.

Notre organisation syndicale remercie la direction pour l'audience qui nous a été accordée. Nous resterons néanmoins particulièrement vigilant quant au suivi et à la mise en œuvre de l'ensemble des sujets abordés lors de cette bilatérale.

